



LE MAS RILLIER . LES ECHETS

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2026

Date de convocation et d'affichage : 20 février 2026

DL-20260226-024

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six février, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil de la Communauté de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau située 238 rue des Brotteaux à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

Présents
Jean-Pierre GAITET, Nathalie DESCOURS, Guy MONNIN, Josiane BOUVIER, Jean-Marc BODET, Anne-Christine DUBOST, Lydie DI RIENZO, Tanguy NAZARET, Annie CHATELARD, Jean-Michel LADOUCE, Georges THOMAS, Corinne SAVIN, Jean COMTET, Hervé GINET, Laurent TRONCHE, Annie GRIMAUD, Pascal GIMENEZ, Alain ROUX, Marie-Chantal JOLIVET, Guylène MATILE, Antoine MATRAS, Isabelle DEBARD, Didier MONTRADE, Pierre LAIGLE.

Absents	Pouvoir à
Isabelle LOUIS COMME	
Vanessa GERONUTTI	
Margaux CHAROUSSET	
Patrick GUINET	
Emilie NGUYEN	

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Madame BOUVIER Josiane	82,8 %	29	24	24



ENVIRONNEMENT

Présentation du Rapport annuel d'activité du SYMALIM - Exercice 2024

Jean-Michel LADOUCE, adjoint en charge de la Vie des Hameaux, de l'Agriculture, de l'Environnement et du Développement Durable, rappelle à l'Assemblée que le SYMALIM est le syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage. Il définit la stratégie du Grand Parc, il fixe ses grandes orientations, et pilote son développement.

La gestion du Grand Parc est ainsi réalisée en cohérence avec les 4 vocations socles suivantes :

- Préserver la ressource en eau potable,
- Maintenir le champ d'expansion des crues du Rhône,
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel,
- Accueillir tous les publics.

Vu l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Rapport annuel d'activité du SYMALIM pour l'exercice 2024, annexé à la présente délibération,

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte de la présentation du Rapport annuel d'activité du SYMALIM pour l'exercice 2024.

Le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la présentation du Rapport annuel d'activité du SYMALIM pour l'exercice 2024.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Fait à Miribel, le 26 février 2026

Le secrétaire de séance,

Madame BOUVIER Josiane

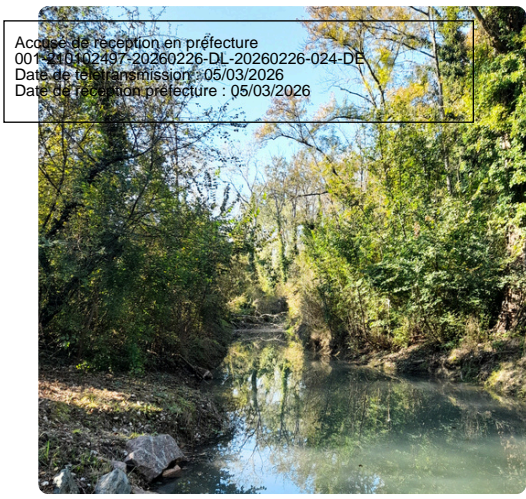
Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

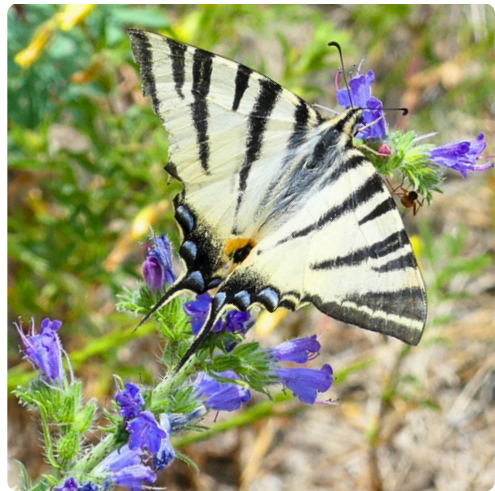
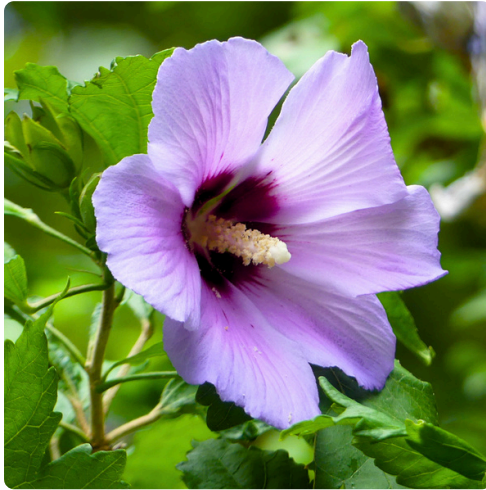


Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Accuse de réception en préfecture
0014102497-20260226-DL-20260226-024-DE
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026



Symalim
grand parc

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Accusé de réception en préfecture
001-210102497-20260226-DL-20260226-024-DE
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026

SOMMAIRE

EDITO.....	2
PARTIE I VIE DU SYMALIM.....	3-8
PARTIE II ORIENTATIONS DU SYMALIM.....	9-21
1 PROTÉGER NOS MILIEUX NATURELS ET NOTRE BIODIVERSITÉ.....	10-12
2 PRÉSERVER L'AGRICULTURE SUR NOTRE TERRITOIRE.....	13
3 RÉHABILITER LE RHÔNE À MIRIBEL JONAGE.....	14-16
4 ENTRETENIR NOS BÂTIMENTS ET NOS VOIRIES.....	17
5 AMÉLIORER NOS ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL.....	18-19
6 DÉVELOPPER NOTRE CULTURE ÉCOCITOYENNE.....	20-21
PARTIE III FINANCES.....	22-28

ÉDITO

Ce rapport d'activité illustre la permanence de l'engagement de nos élu·e·s et de nos agent·e·s en faveur de l'amélioration de l'île de Miribel Jonage et de son Grand Parc.

La restauration des milieux naturels est demeurée au cœur de nos priorités, et le lancement de l'acte 2 de la remise en eau de la lône de Jonage marque une étape essentielle pour la restauration de la biodiversité locale (page 14).

En partenariat avec les acteurs du territoire et le Cerema, nous avons approfondi notre réflexion sur la participation citoyenne des usager·ère·s. Nous avons travaillé à renforcer la diffusion d'une culture écocitoyenne partagée (pages 20-21).

Nos équipes techniques ont poursuivi leurs efforts d'aménagement et de rénovation du patrimoine et des espaces du Grand Parc : toujours pour répondre aux besoins des usager·ère·s et moderniser les sites (pages 17-19).



Catherine CREUZE

Présidente du Symalim

Conseillère de la Métropole de Lyon

Dans une logique de consolidation de nos compétences, un nouvel agent a rejoint le Symalim, en charge du suivi des milieux naturels.

L'année 2024 a été particulièrement dynamique pour le Symalim. Nous poursuivons notre action avec constance pour préserver et valoriser ce poumon vert de plus de 2 200 hectares. Nos visiteur·euse·s, la faune et la flore du Grand Parc de Miribel Jonage sont et restent notre priorité.

Je vous souhaite une excellente lecture.



PARTIE I

VIE DU SYMALIM



LE TERRITOIRE DE L'ÎLE DE MIRIBEL JONAGE

Le Symalim est le syndicat mixte chargé de l'aménagement et de la gestion de l'île de Miribel Jonage.

Propriétaire du Grand Parc depuis 1968, il contribue également, depuis la fusion en 2017 avec deux syndicats intercommunaux, à l'aménagement du canal de Jonage et à la gestion du cours d'eau de la Rize.



Depuis 2017, une trame verte et bleue

Le territoire géré par le Symalim comprend le Grand Parc, ainsi que les pistes de l'Anneau Bleu, domaine de l'État concédé à EDF et géré en coordination avec la Métropole de Lyon.

La prise en compte globale de cette trame verte et bleue, ainsi que la valorisation de la continuité de l'espace vécu par les usager·ère·s, constituent les principaux enjeux ouverts par la fusion des syndicats depuis 2017.

QUATRE VOCATIONS SOCLES IMMUABLES

L'eau que vous buvez

Le Grand Parc contribue à l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise et joue un rôle essentiel dans la protection contre les crues du Rhône, en offrant un vaste champ d'expansion. Riche d'un patrimoine naturel remarquable, il constitue un véritable poumon vert pour les habitant·e·s de l'aire urbaine.

L'air que vous respirez : notre faune et notre flore

Le Symalim définit la stratégie pour le Grand Parc, fixe ses grandes orientations et en pilote le développement. Il assure sa gestion autour de quatre vocations fondamentales :

- Préserver la ressource en eau potable ;
- Maintenir l'espace de régulation des crues du Rhône ;
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel ;
- Accueillir l'ensemble des publics.

Le Symalim assure également la gestion des aménagements de l'« Anneau Bleu », situés sur les rives du canal de Jonage, en partie pour le compte de la Métropole de Lyon.

La valorisation de ces sites

Enfin, il exerce la maîtrise d'ouvrage de projets destinés à maintenir en l'état son patrimoine ou à valoriser ses sites sur l'ensemble de son territoire.

GOVERNANCE

Le fonctionnement du Comité syndical

Sous la présidence de Catherine Creuze, le Comité syndical exerce une compétence de droit commun étendue, dont le vote du budget constitue l'acte principal.

Il définit les actions à mettre en œuvre et adopte les délibérations correspondantes. Celles-ci sont transmises à la Préfecture pour contrôle de légalité, puis affichées devant le siège du syndicat et publiées sur le site internet (grand-parc.fr).

Le comité syndical se compose de 30 membres titulaires et de 29 membres suppléant·e·s, élu·e·s pour une durée de six ans. Afin de garantir une représentation équilibrée du territoire, les représentant·e·s proviennent des 16 collectivités membres, conformément aux statuts du Symalim.

En 2024, six réunions du comité syndical ont été tenues, au cours desquelles 115 délibérations ont été adoptées.

Liste des élu·e·s du Symalim au 31 décembre 2024		
Collectivité	Délégué·e·s	Suppléant·e·s
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AIN	Jean-Pierre GAITET	Elisabeth LAROCHE
MÉTROPOLE DE LYON	Catherine CREUZE Jean-Claude RAY Anne GROSPERRIN Pierre ATHANAZE Nathalie DEHAN Matthieu VIEIRA Issam BENZEGHIBA Stéphane GOMEZ Anne REVEYRAND Christophe QUINIOU Messaouda EL FALOUISSI Jean-Jacques SELLES	Bertrand ARTIGNY Joëlle PERCET Hugo DALBY Claire BROSSAUD Béatrice VESSILLER Léna ARTHAUD Laurent LEGENDRE Dominique CREDOZ Emilie PROST Julien SMATI Catherine DUPUY Doriane CORSALE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MIRIBEL ET PLATEAU	Caroline TERRIER Bruno LARIVE	Pascal GIMENEZ Christian JUFFET
LYON	Gautier CHAPUIS Valentin LUNGENSTRASS	Emmanuel GIRAUD Denis BROLIQUIER
VILLEURBANNE	Alain BRISSARD Frédéric VERMEULIN	Morgane GUILLAS Antoine COLLIAT
MEYZIEU	Christophe QUINIOU	Stéphane PINSON
DÉCINES-CHARPIEU	Laurence FAUTRA	Vladimir DA SILVA DIAS
VAULX-EN-VELIN	Matthieu FISCHER	
THIL	Valérie POMMAZ	Vincent TRACLET
SAINT MAURICE DE BEYNOST	Pierre GOUBET	Christian JUFFET
NIÉVROZ	Jérémy THIEBAUT	Jean-Christophe DETRE
NEYRON	Matthieu BRIERE	Agnès GAROUTTE
BEYNOST	Sergio MANCINI	Caroline TERRIER
JONAGE	Lucien BARGE	Sébastien MELLETT
JONS	Isabelle LE GREN	Nathalie BOUTILLIER
MIRIBEL	Jean-Michel LADOUCE	Nathalie DESCOURS-JOUTARD

Activité du bureau syndical

La Présidente assure la gestion patrimoniale et financière du syndicat, la passation des marchés publics dans les limites fixées, ainsi que l'administration générale de l'établissement.

Aux côtés de la Présidente, le Bureau syndical compte 11 autres membres, dont 7 vice-président·e-s, chacun·e disposant d'une délégation sur une

thématique majeure du territoire. Ils exercent une mission de supervision des principales activités du Syndicat.

Le Bureau syndical veille plus particulièrement au suivi budgétaire, au contrôle de la délégation de service public confiée à la Segapal, ainsi qu'à la définition et au suivi des projets menés pour le Grand Parc Miribel Jonage.

Bureau du Symalim au 31 décembre 2024	
Présidente	Catherine CREUZE
1er Vice-président Accessibilité et mobilités	Matthieu VIEIRA
2ème Vice-président Politique globale de l'eau	Pierre ATHANAZE
3ème Vice-président Ressources	Pierre GOUBET
4ème Vice-président Qualité d'accueil	Christophe QUINIOU
5ème Vice-président Eco-citoyenneté	Gautier CHAPUIS
6ème Vice-président Biodiversité et Espaces naturels agricoles	Matthieu FISCHER
7ème Vice-président Tranquillité et sécurité publique	Jean-Pierre GAITET
Secrétaire	Alain BRISSARD
Secrétaire	Isabelle LE GREN
Secrétaire	Bruno LARIVE
Secrétaire	Jean-Michel LADOUCE

Activité des commissions

Les membres délégué·e-s du Symalim participent activement aux commissions de travail qui accompagnent les projets, de leur conception à leur réalisation. Ces instances sont animées par l'équipe technique du Symalim, en lien avec des élu·e-s référent·e-s, et s'ouvrent fréquemment à d'autres élu·e-s, partenaires et technicien·ne-s de la Segapal.

En 2024, les commissions suivantes se sont réunies :

- Commission Accessibilité & Mobilité, présidée par Matthieu Vieira – 3 réunions ;

- Commission Biodiversité & Espaces naturels et agricoles, présidée par Matthieu Fischer – 1 réunion ;
- Commission Écocitoyenneté, présidée par Gautier Chapuis – 1 réunion.

Certaines actions font également l'objet d'un suivi renforcé à travers des comités de pilotage, notamment pour :

- La gestion du site Natura 2000 ;
- Le programme de restauration du Rhône ;
- Le partenariat avec EDF pour l'aménagement et la gestion du Grand Large et des rives du canal de Jonage.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Symalim assure au quotidien la gestion patrimoniale et financière de l'ensemble de ses sites.

L'exploitation et l'animation du Grand Parc, ainsi que la gestion de la piste modes doux de l'Anneau Bleu, sont confiées à la SPL Rhône Amont (Segapal) dans le cadre d'une délégation de service public (DSP).

Celle-ci a débuté le 1er janvier 2019 pour une durée de quatre ans, puis a été prorogée de six mois, jusqu'au 30 juin 2023.

Un nouveau contrat de délégation de service public a été conclu entre le Symalim et la Segapal à compter du 1er juillet 2023.



RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2024, le Symalim comptait 10 agent.e.s.

Au cours de l'année, plusieurs évolutions ont concerné les ressources humaines :

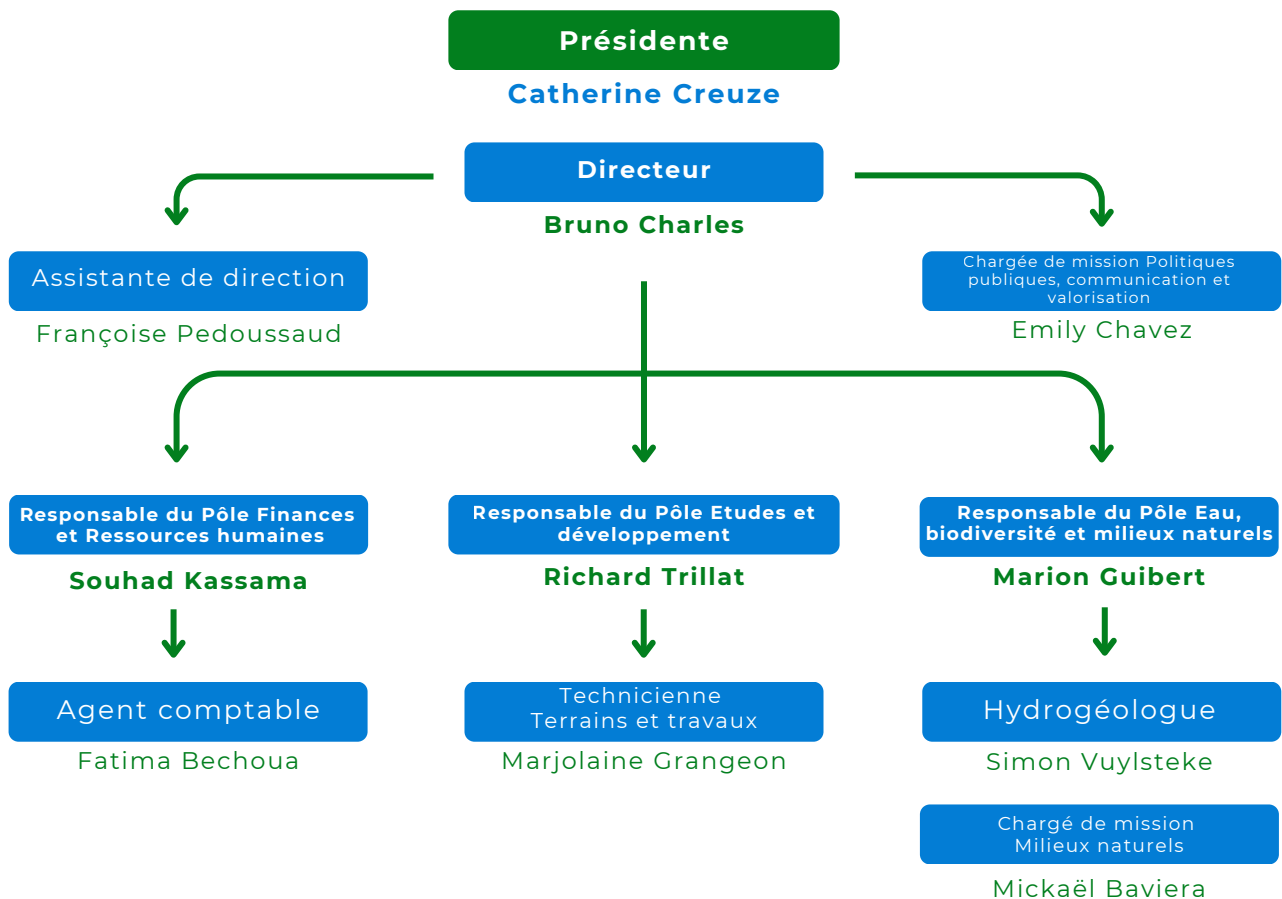
- Le poste d'ingénieure occupé par Marion Guibert a été transformé en poste d'ingénieure territoriale principale en mars 2024.
- Bérengère Vital, chargée de mission Politiques publiques et communication, a été placée en

disponibilité pour élever un enfant de moins de 12 ans à compter du 2 septembre 2024, pour une durée d'un an.

- Mickaël Baviera a été recruté en tant qu'ingénieur Milieux naturels, pour une durée de trois ans, en septembre 2024.
- Emily Chavez a été recrutée en tant que chargée de mission Politiques publiques, communication et valorisation, en remplacement de Bérengère Vital, à partir d'octobre 2024.

Organigramme du Symalim

au 31 décembre 2024



PARTIE II

ORIENTATIONS

DU SYMALIM



PROTÉGER NOS MILIEUX NATURELS ET NOTRE BIODIVERSITÉ



Le portage du grand site Natura 2000

Lors du comité de pilotage du site Natura 2000 « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage » tenu le 18 janvier 2024, le Symalim a été redésigné comme structure porteuse et animatrice du site pour une durée de deux ans.

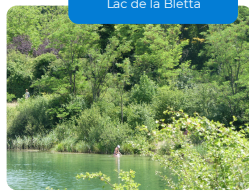
Afin d'assurer cette mission en régie, le Symalim a créé un poste de chargé-e de

mission Milieux naturels, reprenant l'animation du site précédemment déléguée à la Segapal. La SPL Rhône Amont conserve, pour sa part, les missions de gestion menées dans le cadre de Natura 2000.

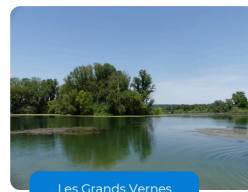
Mickaël Baviera a rejoint le syndicat à ce titre le 2 septembre 2024.



Lac des Eaux bleues



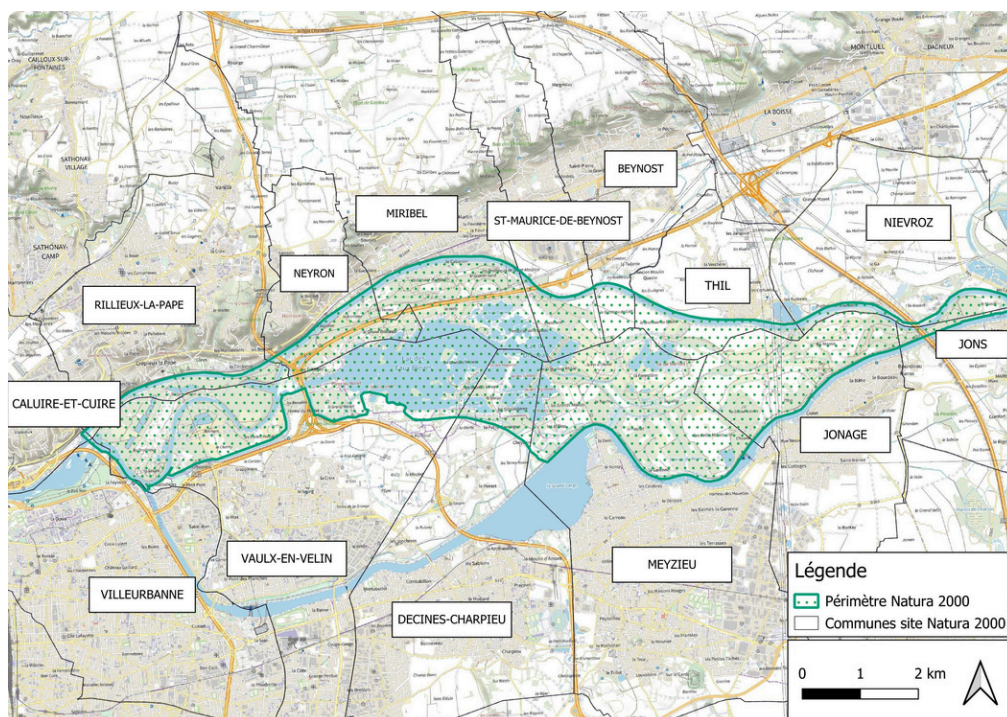
Lac de la Bletta



Les Grands Vernes



Lac de la Bletta



Plan du site Natura 2000 FR 8201785
Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage



La révision de notre Document d'Objectifs

Le comité de pilotage a également acté la révision du Document d'Objectifs (DocOb), principal outil de gestion du site Natura 2000.

Cette révision vise à actualiser la gestion du site au regard de l'évolution de ses caractéristiques depuis 2009 : augmentation de la fréquentation, cessation des activités extractives, développement de nouvelles pratiques, réalisation d'études naturalistes et effets du changement climatique. Elle permettra d'intégrer des données écologiques et socio-économiques

actualisées afin d'adapter les mesures de conservation.

Pour atteindre les objectifs de conservation fixés, une stratégie de gestion à moyen et long terme sera arrêtée, ainsi qu'un programme d'actions à court terme.

Avec la création du poste de Chargé de mission Milieux naturels, le Symalim a pu élaborer la méthodologie de travail nécessaire à la conduite de cette révision, dont la mise en œuvre débutera en 2025.



Les espèces du parc

En 2024, France Nature Environnement a réalisé un complément d'étude sur le Castor d'Europe et la Loutre d'Europe, deux espèces d'intérêt communautaire inscrites à la Directive Habitats, Faune, Flore. Cette étude visait à étendre la prospection à de nouveaux secteurs afin d'obtenir une vision globale de leur répartition sur le site Natura 2000.

Pour rappel, le Symalim est responsable de la conservation de ces espèces dans le cadre de la politique Natura 2000 et de la réglementation française.

Les résultats mettent en évidence une population de Castors en bon état de conservation :

- la quasi-totalité du site est aujourd'hui occupée ;
- plusieurs naissances ont été observées ;
- la présence de nouveaux individus a été confirmée au-delà de l'île de Miribel Jonage, témoignant d'une dynamique positive.

L'étude a également confirmé la présence de milieux favorables à la Loutre d'Europe, dont des indices de présence avaient déjà été relevés en 2023.

Ces résultats seront intégrés à la révision du Document d'Objectifs (DocOb), afin d'orienter des actions de conservation cohérentes et actualisées sur l'ensemble du site.



PRÉSERVER L'AGRICULTURE SUR NOTRE TERRITOIRE

2

Depuis plus de vingt ans, le Symalim accompagne les évolutions agricoles sur le site et veille à leur articulation avec les autres orientations du Grand Parc : préservation de la ressource en eau potable, protection des milieux naturels et accueil du public.

En 2024, la Commission Biodiversité, Eau et Nature a mis en lumière plusieurs pressions croissantes sur l'activité agricole, liées notamment :

- à la recrudescence des sangliers, provoquant d'importants retournements de cultures ;
- aux chiens non tenus en laisse ;
- à la progression du camping sauvage, notamment de véhicules de type van, sur les parcelles et bandes enherbées à proximité des systèmes d'irrigation, un phénomène amplifié par la visibilité accrue des lieux sur les réseaux sociaux ;

- à la circulation de motos et de quads sur les parcelles agricoles.

Ces impacts, combinés à une météo défavorable et à trois épisodes de crues hivernales, ont entraîné une forte pression sur l'activité agricole.

Pour atténuer cette pression, les exploitant·e·s ont sollicité un renforcement des actions de régulation. Le principal sujet critique concerne la réévaluation des actions cynégétiques : en effet, la population des sangliers est estimée à plus de 250 individus sur le site.

Face à cette situation, l'adaptation de la saisonnalité des interventions, la mise en place de surveillances renforcées et de protections électriques des cultures a été engagée avec les partenaires du Grand Parc, en particulier les chasseurs et leurs représentants.



© Grand Parc Michel Jonage

RÉHABILITER LE RHÔNE À MIRIBEL JONAGE

3

Lancement de l'acte 2 de l'expérimentation de remise en eau de la lône de Jonage

Des travaux préparatoires portant sur la prise d'eau et les piézomètres ont été réalisés en juillet 2024.

La seconde phase d'expérimentation, d'une durée de huit mois, a débuté le 8 octobre 2024 par la mise en eau de la lône, en présence des partenaires du Symalim et des médias.

Un suivi approfondi de la nappe, de la qualité de l'eau et des modalités de mise en eau a été déployé afin d'évaluer le projet et de déterminer les conditions optimales d'une mise en eau pérenne. Ce suivi sera complété en 2025 par une évaluation écologique.

Parallèlement, plusieurs actions de communication et de sensibilisation ont été menées pour présenter l'opération et partager les enjeux de la restauration des milieux liés au Rhône.

Le Symalim a notamment mobilisé la Segapal pour organiser, à destination du grand public, une première série de visites de la lône à l'automne 2024, ainsi que des maraudes pédagogiques sur le terrain.



Pourquoi un acte 2 ?

Une première expérimentation de remise en eau avait été conduite en 2019. Celle-ci n'avait pas permis de déterminer les modalités optimales de mise en eau définitive.

La mise en eau avait en effet entraîné un ennoisement non maîtrisé de vastes zones, et les conditions d'alimentation du captage d'eau potable des Vernes avaient été impactées. Les débits d'alimentation de la lône s'étaient révélés trop élevés et difficilement régulables.

Malgré ces contraintes, la réponse écologique observée avait été très rapide, avec la recolonisation d'espèces inféodées à ces milieux humides.

Forts de ces enseignements, le Symalim et ses partenaires ont décidé de concevoir une seconde expérimentation, fondée sur des débits d'alimentation réduits et mieux maîtrisés, afin d'affiner les conditions d'une gestion pérenne du site.



La réhabilitation du Rhône à Neyron-Miribel

Au cours de l'hiver 2023-2024, la dégradation des berges du Rhône sur le secteur de Miribel et Neyron s'est accentuée sur les deux rives.

En conséquence, le Symalim a décidé de fermer le chemin de l'île à la circulation motorisée, à l'exception des accès pour les centres équestres et les services techniques, et de reporter la circulation résiduelle sur une seule voie.



Parallèlement, le bureau d'études Setec-Hydratec, retenu à la fin de l'année 2023, a poursuivi son diagnostic et formulé des mesures de court terme. Celles-ci ont fait l'objet de nombreux échanges avec les partenaires concernés : VNF, CCMP, communes riveraines, SNCF Réseau, SFR et Segapal.

Le diagnostic et les propositions d'action ont été présentés au comité

de pilotage animé par le Symalim le 3 juin 2024, en présence de l'ensemble des acteurs directement concernés et des partenaires institutionnels : la Préfecture et le Département de l'Ain, l'Agence de l'Eau, EDF et la DREAL.

Les travaux se sont ensuite poursuivis afin de mettre en œuvre les mesures prioritaires et de préparer les aménagements de long terme, dont l'étude se poursuivra en 2025.



Le programme de restauration du Rhône

En tant qu'animateur du programme de restauration du Rhône à Miribel-Jonage, le Symalim s'est engagé depuis 2022 dans la refonte du dispositif, décidée à la suite du bilan du premier contrat territorial 2015-2020.

Deux scénarii à l'étude

À la suite d'un diagnostic actualisé et partagé, il a été décidé en 2023 de concentrer les travaux sur la définition du projet de réhabilitation écologique du Rhône de Miribel. Cette démarche a permis, en 2024, de procéder à l'évaluation de deux scénarios

d'élargissement du fleuve entre les ponts de l'A42 et de l'A432, ainsi qu'à l'élaboration d'un bilan des actions menées depuis 2022.

Les échanges avec les partenaires ont mis en évidence des avancées significatives dans la compréhension des effets potentiels d'un doublement de la largeur du fleuve. Sur cette base, le projet fera l'objet d'un approfondissement technique afin d'en préciser les modalités.

Ces scénarii porteront également sur les volets organisationnels des projets.



Comprendre le fonctionnement du Rizan

Une étude hydrologique visant à mieux comprendre les mécanismes d'alimentation en eau du ruisseau et du marais du Rizan, milieux présentant une diversité écologique remarquable, a été engagée en 2023.

Elle s'est poursuivie tout au long de l'année 2024 par la collecte et l'analyse de données de terrain. Les résultats de cette étude sont attendus en 2025, et permettront d'orienter les futures actions de gestion et de préservation de ce site d'intérêt écologique majeur.



ENTREtenir NOS BÂTiments ET NOS VOIRIES

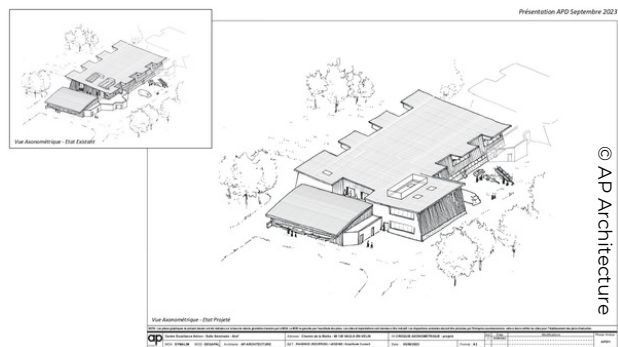


Travaux à L'atol' | Pôle France Aviron et Espace séminaire

En 2024, le projet est véritablement entré dans sa phase opérationnelle.

Les marchés de travaux, répartis en douze lots, ont été attribués, et le chantier a débuté en octobre 2024. Le projet comprend deux volets situés dans des bâtiments distincts, tous implantés au sein de L'atol', la base de loisirs du Grand Parc.

D'une part, le Pôle d'excellence aviron, destiné à accueillir des sportif-ve-s de haut niveau. Jusqu'à présent réparties sur deux sites et dans des bâtiments vieillissants, l'ensemble des activités (stockage des bateaux, salle de sport, espaces de soins, bureaux, vestiaires, etc.) seront désormais regroupées dans des locaux neufs ou entièrement rénovés.

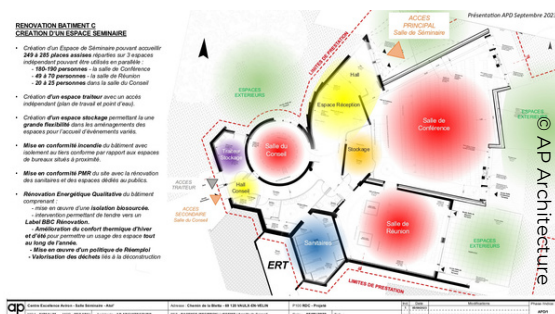


D'autre part, la création d'un Pôle séminaire, conçu pour offrir de véritables espaces de rencontre et de travail. Ce pôle comprendra trois salles de réunion, organisées autour d'espaces communs destinés à l'accueil du public (sanitaires, hall d'accueil, circulations) ainsi qu'à l'optimisation du fonctionnement logistique : un espace traiteur et un local de stockage centralisé pour le matériel et le mobilier des salles.

La fin des travaux est prévue pour septembre 2025 concernant le Pôle séminaire, et pour début 2026 pour le Pôle d'excellence aviron.

Ce projet, d'un coût global de 4,337 M€ TTC, bénéficie de plusieurs cofinancements :

- Agence Nationale du Sport (État) : 900 K€
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 300 K€
- Métropole de Lyon : 300 K€
- Fédération Française d'Aviron : 200 K€



AMÉLIORER NOS ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL

5

Le faucardage du plan d'eau du Grand Large

Le plan d'eau du Grand Large, d'une superficie de 150 hectares, accueille de nombreuses activités nautiques (voile, aviron, pêche...) tout au long de l'année.

Cependant, la prolifération de plantes aquatiques (herbiers) peut, selon les saisons, gêner le bon déroulement des usages. Pour y remédier, le Symalim assure chaque année des campagnes de coupe et de ramassage de ces herbiers, appelées opérations de faucardage. Ces interventions sont réalisées à l'aide d'un bateau faucardeur, propriété du Symalim depuis la fusion des syndicats en 2017.

L'activité de faucardage, de transport, d'élimination et de valorisation des plantes aquatiques est confiée à une entreprise dans le cadre d'un marché public, qui inclut également la maintenance du bateau mis à disposition par le Symalim.

Ce marché est attribué à la société RACINE depuis mai 2023, pour une durée de quatre ans.

En 2024, 53 journées d'intervention ont permis la récolte de 71,2 tonnes de plantes aquatiques.

Pour encadrer et évaluer ces opérations, le Symalim met en œuvre plusieurs suivis techniques et environnementaux :

- Suivi piscicole : inventaire des espèces présentes dans les volumes faucardés, en partenariat avec la Fédération de pêche ;
- Cartographie des zones d'intervention, à partir des données GPS embarquées sur le bateau ;
- Entretien et suivi technique du bateau, assurés en lien avec l'entreprise Secodi.



L'avenir du Grand Large et des berges du Canal de Jonage

En 2024, le Symalim a engagé une étude juridique et financière visant à évaluer le transfert de gestion du plan d'eau du Grand Large et des berges du canal de Jonage.

Cette étude a pour objectif de préciser les obligations du Syndicat dans le cadre d'une éventuelle mise en œuvre de l'article 5 du protocole de partenariat pour l'aménagement hydroélectrique de Cusset signé entre EDF et le Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines du Canal de Jonage (qui a fusionné au sein du Symalim en 2017) et visé par l'Etat.

Les missions confiées portent à la fois sur le plan d'eau et ses berges :

- Identifier les obligations réglementaires liées à la gestion d'un plan d'eau artificiel, notamment en matière

d'environnement, de navigation et de conformité des bâtiments ;

- Évaluer les coûts de gestion associés aux problématiques de stabilité des berges ;
- Délimiter les propriétés et identifier les propriétaires fonciers des terrains occupés par les bases.

L'étude comprend un volet consacré aux bases nautiques, visant à :

- Actualiser l'état des lieux existant ;
- Analyser les enjeux juridiques relatifs à la reprise de la gestion du foncier ;
- Déterminer les responsabilités liées aux bâtiments, qu'ils soient occupés par le Symalim ou par des tiers ;
- Identifier les dispositifs d'aides financières mobilisables ;
- Présenter des retours d'expériences et cas comparables sur les plans juridique et financier.



DÉVELOPPER NOTRE CULTURE ÉCOCITOYENNE

6

Les usager·ère·s du Grand Parc

Attentif à la place des usager·ère·s dans le développement du Grand Parc, le Symalim a poursuivi en 2024 son projet de collaboration avec le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Ce projet a mobilisé de nombreux partenaires : les élu·e·s et agent·e·s du Symalim, les agents de la Segapal, les étudiant·e·s du Master 1 « Gestion des territoires et développement local » (parcours Aménagement et développement durable des territoires) de l'Université Jean Moulin Lyon 3, ainsi que le cabinet Kovalence, prestataire spécialisé en transition écologique et solidaire.

Les travaux ont d'abord porté sur l'identification des formes d'écocitoyenneté déjà présentes au sein du Grand Parc. Les étudiant·e·s du master ont mené un travail d'enquête approfondi, conclu par la rédaction d'un rapport en mars 2024, proposant neuf recommandations opérationnelles visant à renforcer la participation écocitoyenne des usager·ère·s.

Accompagnés par Kovalence, le Cerema et le Symalim ont ensuite organisé une matinée d'observation du Grand Parc, au cours de laquelle différents usager·ère·s ressources ont analysé le site sous un angle renouvelé. Cette session a donné lieu à l'élaboration d'un schéma illustrant les multiples facteurs influençant la participation écocitoyenne.



Des usager·ère·s du Grand Parc participent à l'atelier *Capsule d'observation*, animé par Kovalence le 23 mars 2024.

Le projet s'est achevé en août 2024 avec la publication du rapport du Cerema, intitulé « Plan de mobilisation et de participation écocitoyenne des usager·ère·s du Grand Parc », disponible sur la plateforme documentaire du Cerema.

Reproduction d'un dessin élaboré lors de l'atelier *Préparation du plan de participation*, animé par le Cerema pour les agents du Grand Parc



Nos relations de mécénat

Le Symalim et Suntory Food and Beverage France ont poursuivi en 2024 leur partenariat de longue date, initié par un accord signé en 2017. Cette collaboration vise à préserver la ressource en eau et à sensibiliser les publics, notamment les plus jeunes, à la protection de l'eau au sein du Grand Parc.

Parmi les projets menés conjointement en 2024 figurent :

- La contribution à la gestion forestière du Grand Parc ;
- La finalisation d'une étude de pré-programmation en vue de la restructuration de la scénographie de l'exposition permanente de L'îloz', centre Eau et Nature du Parc.

L'étude a permis de définir les besoins fonctionnels et budgétaires d'un projet privilégiant l'usage de matériaux durables et d'un mobilier modulable.

Concernant la gestion forestière, Suntory a apporté une contribution de 65 000 € destinée à l'entretien des arbres plantés, ainsi qu'à la protection contre les espèces invasives. Le maintien de la qualité des forêts demeure un enjeu majeur pour la préservation de l'environnement local.

Enfin, MayTea, marque de Suntory Beverage & Food France, a poursuivi son partenariat avec le Symalim autour d'initiatives en faveur de la biodiversité locale. La « stratégie arbres », lancée en 2023, a connu en 2024 sa deuxième phase de plantation, marquant la finalisation de cette action.



Nos réseaux de partenaires

Le Symalim continue de développer et consolider ses partenariats, en lien avec ses vocations socles.

Il est notamment membre de la Commission des parcs périurbains au sein de la Fédération Europarc. Dans ce cadre, le Symalim a contribué au pilotage d'une conférence virtuelle organisée le 31 mai 2024, consacrée à la gestion de l'accueil des visiteurs dans les zones protégées.

Le Symalim a également renouvelé son adhésion au réseau Cap sur le Rhône, qui regroupe des organismes publics et privés engagés dans la gestion et la valorisation du fleuve. Le concours d'écriture 2024-2025 du réseau, « Dans les courants du fleuve », a été lancé le 8 novembre 2024 lors de la soirée « Fleuve, littérature et poésie », en présence de la Présidente du Symalim.

Enfin, le Grand Parc Miribel Jonage, en tant qu'étape de la ViaRhôna, a été représenté par le Symalim lors des réunions du collectif Léman-Lyon et du Comité d'itinéraire, instance annuelle réunissant près de 80 participants autour du développement et de la coordination de cet itinéraire cyclable européen.



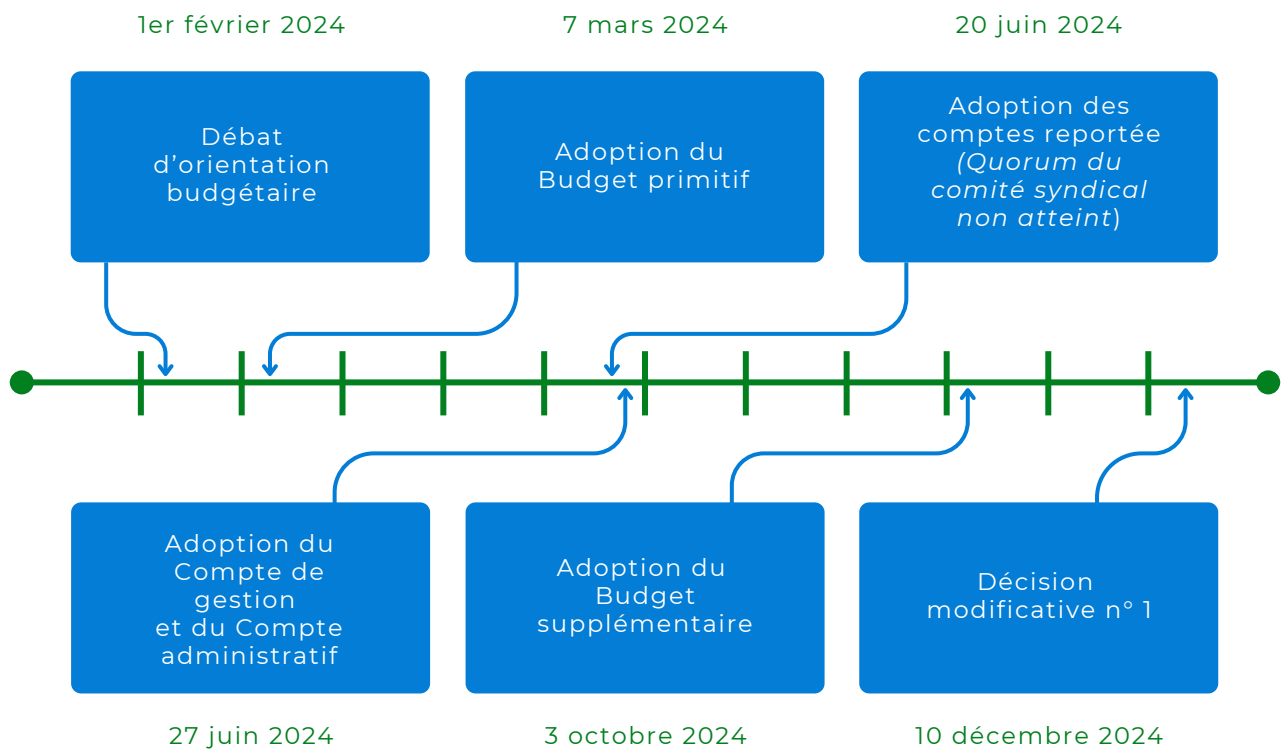


PARTIE III

FINANCES

VUE GÉNÉRALE DU BUDGET

Le calendrier budgétaire



Le budget principal

	Dépenses	Recettes	Evolution BP 2023
Fonctionnement - Exercice 2024	7 109 561 €	5 777 944 €	
Résultat de fonctionnement reporté		1 331 617 €	
<i>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	7 109 561 €	7 109 561 €	+ 2,01 %
Investissement - Exercice 2024	11 721 087 €	9 045 383 €	
Reste à réaliser		2 745 €	
Résultat d'investissement reporté		2 672 959 €	
<i>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	11 721 087 €	11 721 087 €	+ 0,40 %
TOTAL BUDGET	18 830 649 €	18 830 649 €	+ 1 %

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Vue d'ensemble

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	6 540 461 €	5 184 215 €
Opérations d'ordre	569 100 €	593 729 €
Résultat fonctionnement 2023 reporté		1 331 618 €
TOTAL	7 109 561 €	7 109 561 €



Détail des recettes réelles de fonctionnement en k€

	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CAP 2023	BPP 2024
Dotations et participations	4 620	4 697	4 775	4 773	4 825
Atténuation de charges					
Autres recettes réelles			390	370	
Produit des services					
Autres produits	334			323	359
TOTAL	5 070	4 875	5 209	5 467	5 184

Détail des participations statutaires de fonctionnement par collectivité

Collectivité	Participation 2024
Métropole de Lyon	2 508 792 €
Lyon	670 289 €
Villeurbanne	408 946 €
Département de l'Ain	191 512 €
Vaulx-en-Velin	166 796 €
Meyzieu	154 941 €
Décines-Charpieu	134 653 €
Communauté de communes de Miribel et du Plateau	100 000 €
Jonage	23 191 €
Miribel	13 405 €
Jons	12 625 €
Beynost	6 893 €
Saint-Maurice-de-Beynost	5 744 €
Neyron	3 829 €
Thil	1 531 €
Niévroz	839 €
TOTAL	4 403 986 €

Détail des dépenses réelles de fonctionnement en k€

	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CAP 2023	BPP 2024
Charges à caractère général		284	4 705	4 362	5 290
Autres charges de gestion courante	3 656	3 651	269	288	316
Charges financiers	214				
Dépenses de personnel	378	455	626	509	670
Charges exceptionnelles					
Dépenses de fonctionnement imprévues			440		
TOTAL	4 460	4 578	6 200	5 319	6 540

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Vue d'ensemble

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	6 679 488 €	4 031 158 €
Opérations d'ordre	5 041 599 €	5 016 970 €
Excédent investissement reporté		2 672 959 €
TOTAL	11 721 087 €	11 721 087 €

Détail des recettes d'investissement en k€

	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CAP 2023	BPP 2024
Subventions d'investissement reçues	1 149	4 053	3 777	2 821	3 941
Dotations, fonds divers	123	22	90	99	90
TOTAL	1 272	4 075	3 867	2 920	4 031

Détail des participations statutaires d'investissement par collectivité

Collectivité	Participation 2024
Département de l'Ain	243 005 €
Métropole de Lyon	2 389 766 €
TOTAL	2 632 771 €

Détail des dépenses de fonctionnement en k€

	CA 2021	CAP 2022	CA 2022	BP 2023	CAP 2023	BPP 2024
Remboursement d'emprunt	772	799	799	826	826	765
Subventions versées	500	500	500	500	500	500
Immobilisation en cours		950	950	4 480	1 422	4 448
Immobilisation incorporelle				463		618
Immobilisation corporelle						261
Dépenses d'investissement imprévues				248		
TOTAL	1 560	2 312	2 312	6 664	2 905	6 679

SOLDES FINANCIERS ET ENDETTEMENT

La capacité d'autofinancement du budget en k€

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne de gestion	758	735	483	483	763	450	-59	9 616
Epargne brute	409	140	305	361	420	263	150	-144
Epargne nette	-285	-650	-503	-387	-352	-536	-676	-908
Taux d'épargne brute	8,3 %	2,8 %	6,1 %	6,7 %	8,3 %	5,4 %	2,74 %	-2,67 %

Sur la période 2017-2024, l'épargne brute du Syndicat, qui représente le solde de sa « richesse financière », est relativement faible et décroît fortement. Après une légère hausse en 2021 liée à la perception de recettes exceptionnelles, le niveau d'épargne brute rechute en 2022 et en 2023.

Au 31.12.2024, le taux d'épargne brute du Symalim est de -2,67 %.

Aussi appelée autofinancement brut, l'épargne brute doit financer la section d'investissement et être au moins supérieure ou égale au remboursement du capital de la dette. Ce qui n'est pas le cas comme en témoigne l'épargne nette négative (-908 k€).

Ces ratios illustrent une situation financière du Symalim dégradée.

Le niveau d'endettement

Le niveau d'endettement total du Synamim (encours de la dette) s'élève à 3 752 000 € au 31 décembre 2024.

Cet endettement important résultant d'un fort besoin d'investissement lors des derniers mandats malgré des

ressources propres faibles, limite aujourd'hui les capacités d'investissement du Synamim.

Le Synamim n'effectue plus d'emprunts depuis 2021.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours au 31 décembre en k€	8 059	8 269	7 461	6 914	6 141	5 342	4 517	3 752
Ratio de désendettement	20	50	24	19	15	20	30	-50
Emprunts souscrits en k€		1 000		200				

L'épargne brute négative et l'importance de l'endettement induit par conséquent une mauvaise solvabilité du syndicat avec un ratio de désendettement évalué à 50 ans à fin 2024.

L'annuité de la dette (capital + intérêts) se décompose comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuités en k€	1 014	1 087	1 086	998	998	998	998	909	909	805
Evolution n-1		+7 %	0	-8 %	0	0	0	-9 %	0	-11 %
Capital en k€	694	790	808	747	772	799	826	765	765	713
Intérêts en k€	320	297	278	251	225	199	172	144	144	92
Encours au 31 décembre en k€	8 059	8 269	7 461	6 914	6 141	5 342	4 517	3 752	2 961	2 249



Accusé de réception en préfecture
001-210102497-20260226-DL-20260226-024-DE
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026



Symalim
grand parc

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage

Propriétaire du Grand Parc

Siret 200 074 486 000 18 - APE 8411Z

Autorisé par arrêté préfectoral du 11 février 2019

Production | *Emily CHAVEZ*

Impression | *Inexio*

© **Symalim 2025**